

séances fructueuses, répondant aux responsabilités imposées par les citoyens canadiens à chacun des députés de la Chambre des communes et du Parlement canadien. S'il peut être dit qu'un Orateur nouvellement élu prend un engagement, je pense que je ne pourrai mieux faire, pour en expliquer le sens, que de citer les paroles de mon illustre prédécesseur, lors de son élection comme président, le 12 mai 1958. Voici:

En tant que serviteur de la Chambre, j'aurai pour but et pour devoir de défendre, avec votre approbation, ces principes et traditions, assurant à chaque député le droit d'exprimer son opinion dans les limites que permet le maintien du décorum, protégeant les privilèges reconnus des membres du Parlement, des minorités et de la Chambre elle-même, facilitant l'expédition des affaires de l'État, d'une façon ordonnée, et avec la diligence voulue, et surtout cherchant à être juste et impartial dans toutes les tâches que vous me confierez.

Si ces objectifs sont également les vôtres, comme je le crois, je vous prierai de bien vouloir faire preuve de patience et de m'accorder votre collaboration à cet égard.

Honorables membres de la Chambre des communes, je vous remercie.

(Traduction)

Honorables membres de la Chambre des communes, je vous remercie très humblement du grand honneur qu'il vous a plu de m'accorder en m'élisant Orateur. Ce sont là, pour ainsi dire, les mots traditionnels qu'adresse à ses collègues le député nouvellement élu à ce poste. Après avoir écouté le premier ministre, le chef de l'opposition et les représentants qui ont pris la parole après eux, parler des exigences impressionnantes inhérentes au poste d'Orateur, après avoir entendu ce qu'on a dit à mon sujet—ou ce que j'ai cru qu'on disait à mon sujet, car je me le demande encore—je remercie tout le monde d'avoir ainsi exprimé publiquement leur confiance en moi. J'espère simplement que je pourrai mériter cette confiance. Merci à tous ceux qui, en particulier, m'ont souhaité du succès et qui ont eu des bons mots à mon égard. Je tiens aussi à remercier ma famille qui m'a aidé jusqu'ici dans la poursuite de ma carrière. J'ai l'impression que la Chambre accorde en ce moment un honneur spécial à ma province, à ma ville et à ma circonscription en me nommant à la tête de la Chambre des communes. Je vous remercie donc au nom de tous les miens.

Si l'on peut dire qu'il y ait une promesse à faire ou un engagement à prendre par un orateur nouvellement élu, j'estime ne pas pouvoir mieux faire que de citer les paroles prononcées par mon illustre prédécesseur—que j'ai le plaisir de voir présent ici aujourd'hui—lors de sa réélection en qualité d'Orateur, le 12 mai 1958:

[M. l'Orateur.]

En tant que serviteur de la Chambre, j'aurai pour but et pour devoir de défendre, avec votre approbation, ces principes et traditions, assurant à chaque député le droit d'exprimer son opinion dans les limites que permet le maintien du décorum, protégeant les privilèges reconnus des membres du Parlement, des minorités et de la Chambre elle-même, facilitant l'expédition des affaires de l'État, d'une façon ordonnée et avec la diligence voulue, et surtout cherchant à être juste et impartial dans toutes les tâches que vous me confierez.

Je me rends compte que la composition de la Chambre des communes a changé, bien qu'en 1957, alors que j'y entrais pour la première fois, l'équilibre général entre les représentants des partis offrit une certaine analogie. Il y aura peut-être, j'en suis sûr, quelques passes d'armes animées et les attaques et ripostes s'aviveront peut-être parfois mais, bien entendu, tout se passera dans les limites permises par le Règlement. Dans ces échanges de propos, vu que c'est peut-être parfois à tâtons que je réglerai les questions relatives aux travaux de la Chambre, j'ose croire que vous ne ferez pas de ma personne votre cible favorite et que, si vous devez décocher des flèches à quelqu'un, vous choisirez quelqu'un d'autre que moi ou encore, étant donné que la saison de la chasse au canard est maintenant ouverte, vous vous entraînerez à faire mouche hors des limites de cette enceinte.

J'espère que des jours fructueux de travail nous attendent, et que nos délibérations se poursuivront conformément au Règlement de la Chambre. Je recommande le Règlement à tous les honorables députés, notamment à ceux qui ont été élus pour la première fois. J'ose espérer que nous nous acquitterons de nos travaux avec célérité et efficacité, mais sans discussion libre et désordonnée.

Encore une fois, merci de l'honneur que vous m'avez fait.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de m'adresser à vous pour la première fois en votre nouvelle qualité de titulaire du haut poste auquel vous avez été appelé, et de proposer que la séance soit maintenant suspendue, pour reprendre à trois heures cet après-midi.

M. l'Orateur: La Chambre vient d'entendre la proposition du premier ministre, à savoir que la séance soit suspendue pour reprendre à trois heures cet après-midi. La Chambre consent-elle à cette proposition?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je déclare la séance suspendue jusqu'à l'appel de la cloche à trois heures cet après-midi.